

## Sommaire

---

Les 3 urgences : flèche, toiture et verrières ..... p. 2 à 4

Mois après mois, la pastorale à la Chapelle ..... p. 5 et 6

Vos avantages fiscaux (IR, IS, ISF - derniers jours) ... p. 7 et 8

Nous adresser un don par courrier ou RIB ..... p. 9 et 10

## Le soutien du mois

---

*« Je voudrai féliciter l'Association et l'ensemble des forces vives de se lancer dans ce vaste et combien nécessaire chantier. [...] Une perspective éducative qui ouvre sur l'essentiel. Et pour nous, l'essentiel a un visage : celui du Christ qui annonce une Bonne Nouvelle pour tous »*

+Thierry Jordan, Archevêque de Reims





# IL FAUT SAUVER LA FLECHE ...

Fragilisée par la tempête de 1999 et par l'usure du temps, la flèche de la chapelle s'est dégradée : l'étanchéité de celle-ci laissant à désirer, l'eau s'infiltré dans le bois qui la compose et la rend progressivement instable. Sa flèche dont l'assise est vrillée et fatiguée est aujourd'hui penchée.

Le bureau d'étude qui a réalisé le diagnostic est formel : l'inclinaison de la flèche pourrait se poursuivre les prochaines années, devenant problématique.



Renforcement de la charpente	176 154 €
Résine	26 790 €
Couverture Flèche, terrassons et Fût	254 180 €

**ESTIMATION GLOBALE : 457 124 €**



# OFFRIR UNE NOUVELLE TOITURE

Datant de la construction de la chapelle en 1873, la couverture en ardoises d'Angers de 960 m<sup>2</sup> a aujourd'hui plus de 136 ans !! Elle présente de nombreuses fuites car une partie du faîtage s'est envolée, le zinc qui la compose a disparu en plusieurs points et les crochets de fixation cassent.



Couverture Nef	119 111 €
Couverture Choeur	39 005 €
Echafaudage 15 mois	80 822 €

**ESTIMATION GLOBALE : 238 938 €**



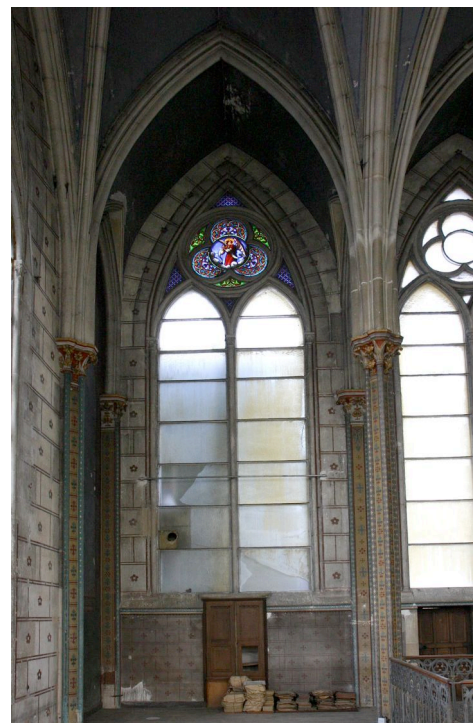
# SECURISER ET EMBELLIR LES VERRIERES



SAINT-JOSEPH  
Reims  
Amis de la chapelle

Les verrières spacieuses ornées de vitraux du chœur et au sommet de la façade demandent une sérieuse révision pour en assurer l'étanchéité. En effet, tous les enduits et les joins sont à reprendre, certains verres ont été cassés...

Enfin, un projet de remplacement des verrières par des vitraux stylisés, lumineux et colorés est à l'étude pour les 25 baies de la nef (450 m2)



Nettoyage Baies du Choeur	5 770 €
Peinture serrureries	7 943 €
Protections extérieures	97 976 €
Création de 22 vitraux	521 139 €
Echafaudage extérieur	7 160 €

**ESTIMATION GLOBALE : 639 988 €**



# LA CHAPELLE, COEUR DE LA PASTORALE



## Août / Septembre

- Célébration de fin de session des chefs d'équipe
- Présentation de l'aumônerie et lancement de l'année pour le lycée par promotion
- Célébration du primaire
- Messes de rentrée pour le collège et le lycée

## Décembre / janvier

- Expérience spirituelle de la prière (en divers lieux) pour les 5<sup>èmes</sup> : chemin d'Adoration.
- Célébration de l'Avent pour les 4<sup>èmes</sup> et les 3<sup>èmes</sup>
- Messe de l'Avent pour les 6<sup>èmes</sup>
- La messe qui prend son temps pour le primaire
- Cérémonie des vœux dans la chapelle pour le lycée et le collège



*Répétition en vue d'une soirée musicale*



*Premiers communions, en 2008*

# LA CHAPELLE, COEUR DE LA PASTORALE



## Mars / avril 2009

- Lancement du carême pour le collège et messe d'entrée en carême pour le lycée
- Veillée de prière organisée par les lycéens pour le père de l'un d'entre eux, décédé
- Sacrement de réconciliation pour le primaire
- Chemins de croix pour les 6<sup>èmes</sup> puis les 5<sup>èmes</sup>
- Sacrement de Réconciliation pour les 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> puis matinées du Pardon : 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>
- Remise de la croix pour les élèves de la profession de foi
- Célébrations du jeudi Saint pour chacun des cycles (primaire, collège, lycée).

## Mai / Juin 2009

- Messes du Gala, de la première communion, de la fête du collège
- Soirée musicale
- Messe de fin d'année



*Messe du jeudi Saint avec les élèves du primaire*





# SOUTENIR LE PROJET

**Particuliers** : votre don est déductible à 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

*A titre d'exemple, si vous souhaitez faire un don de 100 €, vous pouvez nous donner 300 €, il ne vous en coûtera après déduction que 102 €.*

**Chefs d'entreprises** : réduction d'impôt sur les sociétés, dans le cadre du mécénat d'entreprise. Déduisez 60% de votre don de vos impôts sur les sociétés dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires.

**Particuliers assujettis à l'ISF** : voir page suivante. [ **déclaration 15 juin 2009 - derniers jours** ]

**Legs, assurance-vie et donations** : vous avez la possibilité d'instituer comme légataire universel la *Fondation du Patrimoine - Chapelle de Saint-Joseph*. Une partie du projet peut vous être dédiée (flèche, vitrail, ...). Contacter Martine Picard au 06 80 10 52 75.

Il est possible de ne pas léser vos héritiers indirects. *Exemple : vous souhaitez léguer 100 000 € à votre neveu. Sans legs, les droits de succession supportés par celui-ci s'élèveront à 55 %, et il lui reviendra au final 45 000 €.*

*Si vous léguiez 100 000 € à la Fondation du Patrimoine - Chapelle de Saint-Joseph en la chargeant de léguer à votre neveu 45 000 €. La Fondation du Patrimoine transmettra 45 000 € à votre neveu et payera des droits de succession, sur la seule part transmise à votre neveu, soit 25 000 €. Il y a exonération sur la part restante. Au final, il reviendra 45 000 € à votre neveu, 25 000 € à l'état et 30 000 € à la Fondation du Patrimoine - Chapelle de Saint-Joseph.*



# FOCUS : PERSONNES SOUMISES A L'ISF

## L'ISF : une déduction récente et très avantageuse

La Loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA, 2007) prévoit une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune égale à 75 % des versements effectués au profit des fondations reconnues d'utilité publique dans la limite de 50 000 €.

Si vous payez l'ISF ou si vous connaissez des personnes payant l'ISF, elles peuvent nous faire parvenir leur don déductible de l'exercice 2008 jusqu'au 8 juin, pour nous permettre de leur adresser un reçu fiscal avant l'envoi de leur déclaration (limite : 15 juin 2009).

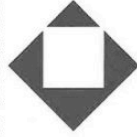
**Derniers jours  
pour  
l'exercice 2008**

Impôt de Solidarité sur la Fortune	Hypothèse Don	Déduction fiscale ISF ( 75%)	A votre charge, après déduction
1 000	<b>800</b>	600	200
5 000	<b>2 000</b>	1 500	500
10 000	<b>4 000</b>	3 000	1 000

Attention, date limite pour déclaration juin 2009 : envoi de votre don avant le 8 juin (pour émission du reçu fiscal dans les temps)



FONDATION



DU  
PATRIMOINE

## Restauration de la chapelle Saint-Joseph de Reims

Coupon réponse à déposer ou à renvoyer à Amis de la Chapelle de Saint-Joseph de Reims 177 rue des Capucins - 51100 REIMS

# Oui, je souhaite participer à la restauration de la chapelle Saint-Joseph de Reims

Merci de me faire parvenir une information :

- Sur le mécénat d'entreprise et les grandes donations
- Sur les possibilités de legs
- Je souhaite faire connaître ce projet auprès des entreprises et des grands donateurs, comme ambassadeur de la chapelle.

Je vous fais parvenir un don pour les travaux les plus urgents :

40 €     90 €     130 €     autre : .....

*Chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine – chapelle de Saint-Joseph."*

*Les dons versés à la Fondation du Patrimoine seront reversés au maître d'ouvrage pour les travaux de restauration de la chapelle Saint-Joseph de Reims.*

NOM ..... PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE ..... PROFESSION .....

ADRESSE .....

TELEPHONE ..... E-MAIL ..... @ .....

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt et recevoir un reçu fiscal au titre de :  
 l'impôt sur le revenu    ou     l'impôt sur la fortune     l'impôt sur les sociétés

Votre don est déductible de vos impôts :

- Impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable
- Ou impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € de déduction (66 666 € de dons).

Exemple d'économie d'impôt : pour un don de 100 € = 66 € (impôt sur le revenu) ou 75 € (ISF)



**SAINT-JOSEPH**  
Reims

Amis de la chapelle

Conformément à la loi informatique et libertés n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'association Saint-Joseph pour le cas où le projet n'aboutirait pas. Le donateur accepte que son don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'association Saint-Joseph si celui-ci n'aboutissait pas. Une part raisonnable des dons sera affectée aux charges de communication et de gestion du projet mentionné.



SAINT-JOSEPH  
Reims  
Amis de la chapelle



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL DU NORD EST  
25, rue Libergier - 51088 Reims Cedex

## Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

**IBAN International Bank Account Number**

**Bank Identification Code (SWIFT)**

FR7610206000018690254854075 AGRIFRPP802

Domiciliation CRCA REIMS LIBERGIER

TITULAIRE DU COMPTE : ACCOUNT OWNER

Téléphone 0326833400

ASS FONDATION DU PATRIMOINE

**RIB Identifiant de compte national**

M POSSEME PIERRE  
CRCA SIEGE SOCIAL  
25 RUE LIBERGIER  
51100 REIMS

10206 00001 86902548540 75  
code banque code guichet numéro de compte clé RIB

**Important** : lors d'un virement par RIB, il est indispensable de préciser dans l'objet du virement « *Chapelle de Saint-Joseph* » et de préciser le type de reçu souhaité par email à : [delegation-champagne-ardenne@fondation-patrimoine.com](mailto:delegation-champagne-ardenne@fondation-patrimoine.com)